

Conditions générales applicables aux formations, cours et manifestations d'ImmoClimat Suisse

Organisateur, organisation des cours, renseignements et conseils

ImmoClimat Suisse ICS, Rötzmattweg 51, 4600 Olten
062 205 10 66, info@gebaeudeklima-schweiz.ch

Informations sur Internet

www.gebaeudeklima-schweiz.ch/fr

Lieux de formation

- Ecole technique suisse (STFW), Schlosstalstrasse 139, 8408 Winterthour
- suissetec, c/o Centre de formation de Colombier, Route des Longues Raies 11, 2013 Colombier NE
- Autres sites selon informations détaillées

Si des événements extraordinaires, tels que l'interdiction de l'enseignement en face à face par l'OFSP, rendent impossible la tenue de cours sur place, les cours se dérouleront en ligne.

Si les journées d'enseignement doivent être reportées en raison d'une pandémie, cela ne donne pas le droit aux participants d'exiger une réduction de prix ou de se retirer du contrat.

Inscription

L'inscription s'effectue à l'aide du formulaire correspondant. Elle est ferme et définitive pour le participant. Le participant donne son accord à la sauvegarde et au traitement électroniques des données d'inscription à des fins d'utilisation interne.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Dès lors qu'il est certain que le cours aura lieu, les participants reçoivent une convocation écrite.

Désistement

L'annulation de l'inscription à un cours engendre des frais administratifs. En fonction de la date du désistement, les frais de cours seront remboursés intégralement ou en partie.

Le désistement doit s'effectuer par écrit, par e-mail ou courrier envoyé à l'adresse: ImmoClimat Suisse, Rötzmattweg 51, 4600 Olten.

La demande de désistement est sans conséquences financières pour le participant si elle est réceptionnée par ImmoClimat Suisse avant échéance des délais suivants:

- Pour les cours et les colloques d'une journée: 14 jours avant la date du cours
- Pour les cours d'une durée totale de six jours et plus: 30 jours avant le début du cours

En cas de désistement après échéance des délais susmentionnés, d'absence au cours ou d'interruption de la participation par le participant, l'intégralité des frais de cours est due. Sur demande dûment motivée, les frais de cours peuvent être remboursés intégralement ou en partie en cas de force majeure exceptionnelle et non imputable au participant (par exemple en cas de maladie grave/d'accident). Il reviendra aux responsables de cours de déterminer si le motif invoqué est valable.

Au lieu d'un désistement, le participant ou son employeur peut aussi désigner une autre personne pour participer au cours, à condition que cette personne remplisse également les conditions d'admission.

Les journées de cours/formations manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne seront pas remboursées. Cette règle s'applique également en cas de maladie ou d'accident.



Réalisation

ImmoClimat Suisse se réserve le droit d'annuler des cours pour des raisons organisationnelles (par exemple un nombre insuffisant de participants). Dans ce cas, les frais de participation déjà réglés seront remboursés. Demeurent également réservés d'éventuels changements d'horaires, de lieu, de formateur ainsi que des modifications minimales du programme d'enseignement. En cas de défection d'un formateur, les responsables de cours s'efforcent de lui trouver un remplaçant aux compétences équivalentes. Cela ne peut donner droit à des prétentions financières vis-à-vis d'ICS.

Les responsables de cours se réservent le droit d'interdire l'accès à la formation aux participants dont les performances sont insatisfaisantes ou le comportement inapproprié.

Responsabilité et couverture d'assurance

Les responsables de cours et ICS déclinent toute responsabilité les concernant ou concernant les personnes employées ou mandatées par leurs soins, excepté en cas d'action intentionnelle ou de négligence grave. Les participants sont responsables de leur propre couverture d'assurance.

Droit d'auteur et autres droits

ICS conserve l'intégralité des droits liés aux documents distribués en cours. Toute copie ou reproduction des documents sans l'accord exprès d'ICS est interdite.

Conditions de paiement

Les frais de cours sont facturés avec la convocation au cours et le versement correspondant doit être effectué dans un délai de 14 jours à compter de la date de la facture.

Réserve en matière de prix

La contribution aux cours comprend les documents de cours. Le repas de midi et la restauration pendant les pauses sont à la charge des participants, sauf mention explicite correspondante dans le programme de cours. Tous les prix s'entendent hors TVA. Sous réserve de modification des prix.

Droit d'auteur et conditions d'utilisation

ImmoClimat Suisse se réserve tous les droits d'auteur et autres droits de protection relatifs aux produits, y compris les maquettes, les logiciels et leurs contenus. Toute publication, modification, mise à disposition et mise sous licence des contenus rédactionnels et autres contenus d'ICS (textes, tableaux, vidéos, graphiques, programmes et autres prestations) nécessite notamment l'accord exprès de ce dernier.

Les *conditions générales applicables aux formations, cours et manifestations d'ImmoClimat Suisse* sont disponibles en version intégrale à l'adresse suivante: <https://gebaeudeklima-schweiz.ch/fr/formation/cours/Specialiste-en-systemes-thermiques> >Inscriptions >Conditions générales applicables aux formations

L'établissement, la transmission et/ou la vente d'ouvrages de seconde main sont interdits. Il est interdit de représenter le site Internet d'ImmoClimat Suisse ou tout ou partie de ses contenus au moyen d'outils techniques (tels que le «framing» ou cadrage). Sont autorisées en revanche la mise en place de liens ainsi que la transmission/communication de contenus à des tiers dans le cadre des fonctions prévues pour les produits et dans le cadre d'utilisation autorisé. L'ensemble des publications d'ICS notamment sont protégées par le droit d'auteur et portent la mention «Copyright ICS». La reproduction et la copie (y compris des illustrations et graphiques) ainsi que la mise en œuvre dans des outils informatiques destinés à des tiers sont interdites. La citation de phrases isolées issues du règlement avec mention de la source est autorisée.